

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 19 juin 2026

### Foncière d'avenir en Gironde

**Avec 430 dossiers déposés, l'appel à manifestation d'intérêt pour identifier les terres nues issues de l'arrachage de vignes à restructurer a connu un réel succès**

La Foncière d'avenir en Gironde, dispositif expérimental impulsé par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, les chambres consulaires, les banques partenaires et les collectivités territoriales, vise à répondre aux enjeux actuels de la filière viticole girondine, en redonnant des perspectives aux viticulteurs et en favorisant l'émergence de projets de diversification agricole, individuels ou collectifs. Il s'inscrit également dans une démarche plus large de restructuration du vignoble, de lutte contre les friches et d'accompagnement des transitions économiques et environnementales.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été ouvert du **6 mai 2026 au 7 juin 2026** afin d'identifier le foncier disponible issu de l'arrachage de vignes sur le territoire girardin.

À la clôture de l'AMI, **430 dossiers ont été déposés**. Ils représentent une surface d'environ **4 400 ha**, répartie en plus de **6 500 parcelles** sur l'ensemble du vignoble départemental :

- Arrondissement de Blaye : 779 ha
- Arrondissement de Bordeaux : 132 ha
- Arrondissement de Langon : 1 856 ha
- Arrondissement de Lesparre-Médoc : 146 ha
- Arrondissement de Libourne : 1 480 ha

**60 % des déclarants sont des propriétaires exploitants** et les raisons principales de l'inscription à l'AMI sont le départ à la retraite, la réduction d'activité et la cessation d'activité hors départ à la retraite.

Le travail d'analyse des résultats de cet AMI se poursuit pour construire et proposer des priorités d'actions en lien avec les objectifs du dispositif.

Le prochain comité de pilotage de la Foncière d'avenir en Gironde se tiendra le mardi 7 juillet, sous la co-présidence de Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de Gironde et d'Alain ROUSSET, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, pour partager les priorités et suites à donner.